

*L'an deux mil dix-sept et le lundi vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le dix-neuf juin 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : M. CHAMAYOU, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. TESSEYRE (représenté par M. CHAMAYOU), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

Excusée : Mme ASSÉMAT.

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

*Madame Françoise MAURIE a été nommée Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 – Délibération pour enquête publique captage de Malepique : « périmètre de protection » ;*
- 2 – Délibération modificative Eau ;*
- 3 – Rythmes scolaires rentrée 2017 ;*
- 4 – Projet de regroupement pédagogique avec la Commune de Montfa ;*
- 5 – Projet de changement de Communauté de Communes ;*
- 6 – Convention Café du Midi ;*
- 7 – Questions diverses.*

### **1 – Délibération pour enquête publique captage de Malepique : « périmètre de protection »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les problèmes posés pour la protection des captages d'eau potable destinée à l'alimentation humaine.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du ou des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de protéger les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Monsieur le Maire indique pour mener à bien ces opérations, une aide financière peut être accordée, tant au niveau de la phase administrative qu'au niveau de la phase ultérieure, de mise en conformité et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE :

- l'ouverture de l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements et des périmètres de protection des captages d'eau potable suivants : Malepique.

- l'ouverture de l'enquête parcellaire correspondante.

- PREND L'ENGAGEMENT :

- de respecter le protocole d'accord signé entre l'Etat, la Chambre d'Agriculture du Tarn, le Conseil Général du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et de réaliser les travaux nécessaires à celle-ci,

## 2 – Délibération modificative Eau

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une régularisation sur le budget « Eau » 2017.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	673				TITRES ANNUELS (EXERCICE ANTERIEUR)	2 000,00
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	1 600,00
Total						3 600,00

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
042	66111				Intérêts réglés à l'échéance	-1 600,00
042	673				Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-2 000,00
Total						-3 600,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications proposées par Monsieur le Maire.

## 3 – Rythmes scolaires rentrée 2017

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée qu'un nouveau décret devrait paraître au Journal Officiel dans les jours à venir. Il explique que ce décret :

- Ajoute une nouvelle organisation possible, le retour à la semaine scolaire de 4 jours ;
- La mise en application de ce décret se fera par demande de dérogations faites conjointement par le conseil d'école et la Commune.

Monsieur BAÏSSE informe l'Assemblée que le 15 juin 2017 s'est tenu le Conseil d'école de l'École de la Sigourre et le 20 juin 2017 celui de L'École des Fournials. Les membres du Conseil d'École de l'École de la Sigourre et de l'École des Fournials ont voté à l'unanimité :

- Pour la mise en place des semaines scolaires de 4 jours ;
- Les horaires proposés suite à l'application de ce décret sont:

Pour l'École de La Sigourre

Horaires de l'école		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Début	8h45	8h45	-	8h45	8h45
	Fin	12h00	12h00	-	12h00	12h00
Après-midi	Début	13h40	13h40	-	13h40	13h40
	Fin	16h25	16h25	-	16h25	16h25

Ces nouveaux horaires n'auraient aucune incidence sur les horaires habituels des ramassages scolaires.

Pour l'École des Fournials

Horaires de l'école		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Début	8h45	8h45	-	8h45	8h45
	Fin	12h00	12h00	-	12h00	12h00
Après-midi	Début	13h30	13h30	-	13h30	13h30
	Fin	16h15	16h15	-	16h15	16h15

L'école des Fournials rencontre des difficultés actuellement pour la mise en place des NAPS, pas de stade ou de salle de sport à proximité.

Au vu de cette nouvelle organisation Monsieur le Maire propose de maintenir jusqu'à 18h la garderie à l'école des Fournials et l'ALAE pour l'école de La Sigourre jusqu'à 18h30.

Monsieur Christian BAÏSSE indique que la demande officielle ne pourra être faite qu'après la parution du décret au Journal Officiel mais avant la réunion extraordinaire du Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Monsieur le Maire propose:

- que les écoles de La Sigourre et des Fournials mettent place la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017 ;
- d'accepter les horaires proposés par les deux écoles ;
- que la mairie maintienne l'ALAE pour une école et la garderie pour l'autre école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches auprès de l'Inspection Académique pour signifier la décision du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : votants : 16 – pour : 15 – contre : 0 – abstention : 1, décide :

- d'appliquer la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017, dans les conditions définies ci-dessus et dans la mesure où le décret viendrait à paraître ;

- d'informer l'Inspection Académique de la décision du Conseil Municipal. Une notification sera adressée aux Directrices des écoles dès la parution du décret.

#### **4 – Projet de regroupement pédagogique avec la Commune de Montfa**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Le Maire de Montfa a émis le souhait d'un regroupement scolaire avec la Commune de Montredon-Labessonnié. Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement deux enfants sur trois scolarisés à l'école des Fournials sont domiciliés sur la commune de Montfa.

Madame BERNOU, Adjointe au Maire et Monsieur BAÏSSE, élu délégué aux affaires scolaires, ont mené une enquête auprès des parents d'élèves afin de connaître leur opinion sur un éventuel regroupement. Les parents ayant répondu à l'enquête, se sont prononcés à l'unanimité pour un regroupement scolaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le principe :

- d'un regroupement scolaire entre l'école des Fournials à Montredon-Labessonnié et l'école de Montfa ;
- de le mettre en application à la rentrée 2018.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire.

#### **5 – Projet de changement de Communauté de Communes**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les réflexions qui ont eut lieu au sein de la communauté des communes Centre Tarn concernant :

- la création d'une commune nouvelle ;
- un éventuel rapprochement avec la communauté des Communes de la « Communauté l'Agglomération de l'Albigeois ». Il explique que celle-ci a beaucoup de compétences similaires mais aussi des compétences que n'a pas Centre Tarn notamment en termes de transport urbain, de parc de stationnement, d'éclairage public, d'équipements aquatiques. Monsieur le Maire précise que ces compétences n'ont pas d'intérêt particulier pour notre commune.

Monsieur le Maire évoque les solutions possibles pour Montredon-Labessonnié :

- dans le cas où une fusion aurait lieu entre les communes Centre Tarn en une Commune Nouvelle, Montredon-Labessonnié aurait la possibilité de ne pas l'intégrer.
- intégrer une nouvelle Communauté des Communes qui serait sociologiquement et culturellement identique à Montredon-Labessonnié.

Il précise que le Conseil Municipal envisage ce changement en prévision des orientations que semble vouloir prendre Centre Tarn auxquelles n'adhèrent pas les Conseillers municipaux de Montredon-Labessonnié.

Le Conseil Municipal demande à la Communauté des Communes Centre Tarn de lui faire parvenir un inventaire financier de l'actif et du passif en vue d'organiser un éventuel départ.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- demander à la Communauté de Communes Centre Tarn un inventaire financier de l'actif et du passif ;
- prendre contact avec la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux en vue d'un éventuel rapprochement territorial.

## 6 – Convention Café du Midi

Mme Bénédicte ROUMÉGOUS, Conseillère municipale en charge de la régie de « la Buvette de Bezan » expose au Conseil Municipal les articles d'un projet de convention entre la Mairie et le Café du Midi :

- Le 30 mai 2011, la Commune de Montredon-Labessonnié a signé une convention de location avec le Café du Midi pour la mise à disposition de la Buvette de Bezan. La mise en service de celle-ci a nécessité des travaux de mise aux normes d'hygiène, électrique et de sécurité et des investissements en matériel.
- Le 31 décembre 2016, le gérant du Café du Midi a informé Monsieur le Maire qu'il ne souhaitait pas reconduire cette convention de location.
- Le 15 mai 2017, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour la création d'une régie communale de la « Buvette de Bezan ».

Cette convention est un engagement de la Mairie à verser la somme de 2 000 € en dédommagement des travaux d'investissements fait par le Café du Midi dans ce lieu. Madame ROUMÉGOUS explique que ces investissements et travaux de mise aux normes seront exploités par la Commune à compter de la saison 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Café du Midi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## 7 – Questions diverses

*7a- Loisirs :*

*Fête de la Musique et feu de la St Jean*

Monsieur le Maire remercie Madame Sophie ALIBERT pour l'organisation réussie de la Fête de la Musique. Madame ALIBERT, en profite à son tour pour féliciter les associations, les bénévoles ainsi que les employés municipaux qui ont contribué au succès de cette fête.

*Feu d'artifice du 15 juillet organisé par la Mairie*

Madame Françoise MAURIE présente à l'assemblée l'affiche du feu d'artifice réalisée par Louisa, stagiaire à la Mairie. Elle précise que lors du feu d'artifice la buvette sera tenue par l'association Multi sport Montredonnaise.

Monsieur le Maire propose de faire la publicité sur une radio locale.

*7b- Culture et sport:*

*- Ecole de Musique*

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, rappelle que la Mairie a été destinataire d'une facture d'un montant de 8 313 € correspondant à la participation de la commune pour 18 élèves. Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ rappelle que le Conseil municipal avait pris une délibération qui stipulait que la Commune participerait uniquement pour les enfants et les jeunes de la Commune.

Il explique avoir pris contact avec Monsieur FERREIRA, Directeur de l'École de Musique suite au problème de facturation. Monsieur FERREIRA s'est engagé à rembourser 4 000€ sur la facture car elle ne concerne qu'un scolaire.

A partir de l'année prochaine, ne seront facturées à la Commune uniquement les inscriptions d'élèves scolarisés.

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ propose éventuellement que l'on élargisse cette participation à d'autres personnes sous certaines conditions.

*- Salon du livre*

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ présente à l'assemblée un livre de l'auteur Dominique VERNIER : « L'assassin habitait au Pradès » qui paraîtra au mois d'août 2017. L'action de ce livre se déroule dans le Montredonnais. Il invitera l'auteur au salon du livre de Montredon-Labessonnié.

*- Livre photo Montredonnais*

A l'occasion de la sortie d'un livre photo sur entre autre le Montredonnais un diaporama présentant des photos issues de ce livre sera diffusé à la fin l'été.

*- Forum des Associations*

Monsieur le Maire propose de mettre à l'honneur, lors du Forum des Associations, le club de foot et de rugby suite aux bons résultats de leurs équipes.

*- Intervillage :*

Madame Virginie BERNOU précise que les jeux intervillages, prévus le 1<sup>er</sup> juillet à Fauch, n'auront pas lieu faute de participants.

*7c- Site de BEZAN :*

*Buvette de BEZAN*

Monsieur le Maire remercie Madame Bénédicte ROUMÉGOUSS pour son investissement dans rôle de régisseur de la buvette de Bezan.

*Barrage de BEZAN*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre un arrêté interdisant la baignade et la pratique d'activités nautique sur le barrage de Bezan.

*7d- Travaux :*

Monsieur Jean MARTINEZ fait un compte-rendu des travaux en cours :

- l'appartement Sabarthez est en cours de finition ;
- des travaux sont en cours dans le bâtiment de l'ancienne perception ;
  - à la salle polyvalente des travaux vont être effectués à l'entrée de la salle ;
  - Moulin de Lafargue une CAO est prévue le 3 juillet 2017 à 9h pour l'ouverture des plis ;
- Au stade une demande de devis pour des travaux de sécurité à l'entrée des joueurs a été faite.

Madame Sophie ALIBERT a été interpellée par un riverain de St Amans de Négrin qui souhaiterait la mise en place d'un ralentisseur. Monsieur le Maire précise qu'avant de prendre une telle décision, il souhaiterait consulter les riverains usagers.

Jean-Marie Bru propose la mise en place de bandes rugueuses. Monsieur le Maire précise que celle-ci créés des nuisances sonores pour le voisinage.

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017**

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian (représenté par M. CHAMAYOU)	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	Excusée
BAÏSSE Christian	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUIS Bénédicte	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. COMBES)	
AUGÉ Bernard	Absent